

Assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Sylvestre tenue **le 3 décembre 2018** à 20h00, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence du maire Monsieur Mario Grenier et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1
Madame Nancy Lehoux, conseillère # 2
Monsieur Roger Couture, conseiller #3
Madame Sonia Lehoux, conseillère # 4
Monsieur Étienne Parent, conseiller #5
Monsieur Steve Houley, conseiller # 6

Le maire et les conseillers ont remis leur déclaration d'intérêts pécuniaires

Résolution numéro 202-2018
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Résolution numéro 203-2018
Adoption des procès-verbaux des mois d'octobre et de novembre 2018

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Steve Houley et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux des mois d'octobre et de novembre 2018 soient adoptés tels que présentés.

Résolution numéro 204-2018
Salaire des employés municipaux

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que le salaire de l'adjointe secrétaire –trésorière sera augmenté de 2% en janvier 2019 si elle fait la démonstration lors d'une rencontre avec la directrice générale et un conseiller qu'elle a atteint les objectifs de rendement visés en octobre 2018.

Il est proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Steve Houley et résolu à l'unanimité d'augmenter le salaire des pompiers de 2.5% et de leur attribuer un salaire de 14\$ de l'heure lorsqu'ils sont en formation.

Résolution numéro 205-2018
Cellulaire de M. Gaétan Bilodeau

ATTENDU QUE la municipalité a fourni un cellulaire à M. Gaétan Bilodeau lorsqu'il occupait le poste d'inspecteur;

ATTENDU QUE M. Gaétan Bilodeau n'est plus à l'emploi de la municipalité;

Il est proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité de laisser l'appareil cellulaire à M. Gaétan Bilodeau puisque celui-là ne représente aucune valeur, mais de mettre fin au contrat de service avec la compagnie de téléphonie.

Résolution numéro 206-2018

Acceptation du plan d'intervention par la firme WSP

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Nancy Lehoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal a pris connaissance du plan d'intervention proposé par la firme conseils WSP et qu'il l'accepte;

QUE la Municipalité autorise la firme conseil WSP à transmettre ledit plan d'intervention au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

QUE la Municipalité envoie une copie conforme de la résolution à la firme conseil WSP ainsi qu'au MAMH.

Résolution numéro 207-2018

Résolution pour nommer Mme Jacinthe Létourneau et M. Louis-José Bilodeau inspecteur en bâtiments

ATTENDU QUE la municipalité de St-Sylvestre a procédé à l'embauche de Mme Jacinthe Létourneau comme urbanisme;

ATTENDU QUE c'est l'urbaniste et l'inspecteur municipal qui procéderont à l'émission des différents permis et certificats;

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Roger Couture et résolu unanimement que Mme Jacinthe Létourneau et M. Louis-José Bilodeau soient nommés inspecteurs en bâtiment afin d'émettre les différents permis (construction, lotissement, zonage, ...) et les différents certificats dans la municipalité de Saint-Sylvestre, que Louis-José Bilodeau et Jacinthe Létourneau sont chargés de faire respecter les règlements d'urbanisme de la municipalité et Qu'ils sont autorisés par le conseil municipal à visiter et à examiner, à toute heure raisonnable (*la municipalité est régie par le Code municipal du Québec, donc entre 7 h et 19 h*), toute propriété immobilière ou mobilière, ainsi que l'intérieur ou l'extérieur des bâtiments ou édifices quelconques, pour constater que les règlements soient respectés.

Résolution numéro 208-2018

Adoption du budget pour la Régie inter municipale des matières résiduelles de Beaurivage

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Nancy Lehoux et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre accepte le budget de la Régie Inter Municipale de Gestion des Matières Résiduelles de Beaurivage tel que présenté par le document budget 2019 de cette dernière.

Résolution numéro 209-2018

Entretien de la patinoire pour l'hiver 2018-2019

ATTENDU QUE notre inspecteur municipal sera en charge de la patinoire et de l'anneau de glace pour l'hiver 2018-2019 ;

ATTENDU QU'il peut avoir besoin d'aide pour l'arrosage et le déneigement ;

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre accepte d'engager Christopher Marcoux pour aider l'inspecteur municipal au besoin.

Résolution numéro 210-2018

Renouvellement du transport adapté pour l'année 2018

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Sonia Lehoux et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Sylvestre accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire ;

QUE la municipalité de Sainte-Croix village soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités ;

QUE le service de transport adapté et collectif de Lotbinière soit délégué pour administrer le service ;

QUE la municipalité de Saint-Sylvestre renouvelle l'entente précisant les modalités de la gestion du transport adapté ;

QUE la municipalité de Saint-Sylvestre accepte de payer sa quote-part au coût de 2.35\$/ habitant pour l'année 2018.

Résolution numéro 211-2018

Renouvellement d'assurances à la MMQ (Mutuelle des municipalités du Québec) pour l'année 2019

ATTENDU QUE la mutuelle des municipalités du Québec nous a fait parvenir le renouvellement d'assurances de la municipalité pour l'année 2019 ;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du document de renouvellement d'assurances pour 2019, et ce pour un montant de 20 004\$ plus les taxes ;

En conséquence, il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Nancy Lehoux et résolu à l'unanimité d'accepter le renouvellement d'assurance de la Mutuelle des municipalités du Québec.

Résolution numéro 212-2018

Allocation pour la Bibliothèque La Rencontre pour l'année 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'année 2018 de la bibliothèque La Rencontre ;

ATTENDU QUE la subvention de 6 200\$ est suffisante pour combler les besoins de la bibliothèque,

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité de verser une somme de \$ 6200 à la bibliothèque *La Rencontre* pour l'année 2019.

Résolution numéro 213-2018

Gestion des activités de loisir et culturelles du centre multifonctionnel

ATTENDU QUE le conseil municipal et les 5S ont statué, en septembre 2018, qu'il n'y aurait pas de coût pour les salles du centre multifonctionnel pour les formateurs qui font partie de la programmation des loisirs ;

ATTENDU QU'une problématique a été soulevée concernant les procédures en place des paiements des citoyens et des paies des formateurs ;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Sylvestre a rencontré le comité de la Société sportive et sociale de St-Sylvestre en novembre 2018 ;

ATTENDU QUE les 5S n'ont pas de revenus de ces activités ;

ATTENDU QUE les 2 partis sont d'accord pour que la municipalité s'occupe des paiements des citoyens et des paies des formateurs ;

Il est proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Nancy Lehoux et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Sylvestre gère l'inscription des citoyens aux activités, leur paiement et les paies des formateurs.

AVIS DE MOTION : M. Roger Couture donne avis de motion à l'effet qu'un règlement modifiant la grandeur des bâtiments complémentaires à l'habitation permise sur le territoire de St-Sylvestre sera présenté sous peu.

AVIS DE MOTION : M. Roger Couture donne avis de motion à l'effet qu'à la prochaine séance de conseil, il y aura un règlement portant le numéro 116-2018 définissant les taux de taxation pour l'année 2019.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 115-2018
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVESTRE

PROJET DE RÈGLEMENT N° 115-2018
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 05-97

**VISANT À RÉVISER LA SUPERFICIE MAXIMALE AU SOL DES BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES
À L'USAGE HABITATION**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Sylvestre est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE lors d'une séance du Conseil municipal, le règlement n° 05-97 a été adopté le 21 avril 1997 et est entré en vigueur le 26 mai 1997;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Sylvestre désire modifier la superficie maximale au sol des bâtiments complémentaires à l'usage résidentiel;

ATTENDU QUE ce projet de règlement comporte des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu une copie du projet de règlement deux jours ouvrables avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Gilbert Bilodeau , appuyé par Roger Couture et résolu unanimement que le présent projet de règlement soit adopté :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 BUT DU RÈGLEMENT

Modifier la superficie maximale au sol des bâtiments complémentaires à l'usage résidentiel.

ARTICLE 3 MODIFICATION DE LA SUPERFICIE MAXIMALE AU SOL DES BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'USAGE HABITATION.

Le paragraphe « 6° » de l'article « 7.2.5 » est remplacé par :

Superficie du terrain	Moins de 1000 m ²	1000 m ² à 1999 m ²	2000 m ² à 2999 m ²	3000 m ² à 3999 m ²	4000 m ² à 5000 m ²	Plus de 5000 m ²
Superficie maximale au sol de l'ensemble des bâtiments complémentaires	10% de la superficie du terrain	100 m ²	120 m ²	140 m ²	160 m ²	1000 m ²

ARTICLE 4 ABROGATION

Ce règlement abroge et remplace toute disposition qui lui est incompatible contenue dans le règlement de zonage n° 05-97 et ses amendements.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Résolution numéro 214-2018

Assemblée publique de consultation sur le règlement 115-2018

ATTENDU QUE le projet de règlement 115-2018 sur la grandeur des bâtiments complémentaires est en cours et que la population de la municipalité de St-Sylvestre doit avoir la possibilité de le consulter, de ce le faire expliquer et de donner son avis,

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité qu'il y ait une assemblée publique de consultation le mardi 8 janvier 2019, au bureau municipal, à 19h30 et que M. Mario Grenier tiendra cette assemblée.

Résolution numéro 215-2018

Règlement 106-2017 (Emprunt de 1 200 000 \$ pour le développement résidentiel)

ATTENDU QUE le règlement 106-2017 stipule à l'article 4 qu'il devrait être prélevé, annuellement, et durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle de l'évaluation en vigueur chaque année;

ATTENDU QUE le conseil ne désire pas faire payer cette dette à la population de St-Sylvestre sur le compte de taxes des contribuables;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Sylvestre reçoit des redevances du parc éolien et ce, pour 25 ans à compter de 2017;

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Nancy Lehoux et résolu à l'unanimité que l'emprunt de 1 200 000\$ soit remboursé à même les redevances du parc éoliens et ce, jusqu'à ce qu'il soit échu dans 20 ans.

Rencontre des personnes et période de questions des citoyens

Actes administratifs du conseil

Bibliothèque : Dépôt de l'état financier. Les nouveaux fluorescents sont installés.

MRC : Rencontre des maires au centre Multifonctionnel le 28 novembre 2018.

Loisirs : Il reste à faire la glace de la patinoire.

Pompiers : Peu d'interventions pendant l'année, peu d'achats d'équipement en 2018, achat de 2 caméras thermiques au coût de 1200\$ par caméra. L'achat d'appareil respiratoire est à prévoir au coût de 8000\$ chaque. Sauvetage hors-piste, la formation payée par le gouvernement existe et elle s'est donnée la semaine dernière. Certains équipements sont aussi payés par le gouvernement. Le contrat de réparation de traineau sera offert à un citoyen qui n'a pas d'intérêts pécuniaires.

Matières résiduelles : Le budget est fait

Développement local : Rien de spécial

Centre multifonctionnel : Ça suit son cours

Corporation DÉFI : Rien de spécial

Inspecteur municipal : Rien de spécial

Comité éolien : On rencontrera Dominic Tapps à son bureau pour la demande de subvention

CCU Prochaine réunion mardi le 11 décembre

Comité famille : Rien de spécial. Pattern a investi dans la Maison de la famille de Lotbinière.

Résolution numéro 216-2018
Résolution sur les comptes à payer

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 7691 à 7912 inclusivement tel que présenté dans le rapport et incluant les paiements faits par accès d jusqu'à la date du 9 juillet 2018.

Levée de l'assemblée est faite à 21h15, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 14 janvier 2019.

Mario Grenier

Marie-Lyne Rousseau

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.